Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215601253-20251212-2025_039-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 12/12/2025

Date de la convocation
08/12/2025

Date d'affichage de la convocation
08/12/2025

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 13

Votes
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2025/39

L'an 2025 et le 12 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, M. KERMABON François, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GAILLARD Sylvie, Mme MATIGNON Isabelle, Mme LE GARGASSON Nadège, M. LE TROUHER Vincent et Mme GOALABRE-BITEAU Anne.

Absent.e.s excusé.e.s : M. JOUANNO Mickaël.

Absent.e.s : Mme OLLIVIER Valérie

Secrétaire de séance :

Objet de la délibération : Dénonciation bail emphytéotique terrain de foot de l'association Ajoncs d'Or de Malguénac

Madame le Maire rappelle qu'un bail emphytéotique de 50 ans avait été conclu en janvier 1999 pour autoriser la commune à disposer d'un terrain destiné aux activités sportives cadastré A125 de 18640 m². Il est précisé que la commune a réalisé des travaux sur les terrains de football rue de Saint Nicolas. L'ancien terrain dont les équipements ne sont plus aux normes n'a plus lieu d'être entretenu par la commune, il convient donc de résilier le bail.
La maire propose à l'assemblée de confier les formalités de résiliation du bail emphytéotique à l'office de Maître BELLIN.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la dénonciation du bail du terrain cadastré A125 appartenant à l'association des Ajoncs d'Or.
- AUTORISE la maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette dénonciation et confie les formalités notariales à l'office notarial de Maître BELLIN à la charge de la commune.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

La maire,